

des abus, je peux lui répondre que, d'après ma propre expérience, je ne le crois pas. La loi est bien précise quant à l'objectif poursuivi par le Parlement. Je la crois mieux formulée qu'un grand nombre des articles du Code criminel que la police doit actuellement faire appliquer. Ils sont parfois vagues et laissent trop de pouvoirs discrétionnaires. L'article en question est très précis et tout accusé bénéficie, comme je l'ai dit, de toutes les protections existant dans notre système judiciaire, ce qui est une bonne chose.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PAGES

M. le Président: A l'ordre. Avant de passer aux délibérations en vertu de l'article 22 du Règlement, je voudrais mentionner quelque chose dont il est de tradition de parler à ce moment-ci. Vous voyez devant moi un nouveau groupe de pages. Les députés voudront peut-être se joindre à moi pour leur souhaiter la bienvenue.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je peux vous assurer, après m'être entretenu avec eux, qu'ils sont au moins aussi bons et qu'ils seront peut-être meilleurs que ceux de l'an dernier. Ils ont subi avec succès l'épreuve d'identification des députés beaucoup plus rapidement que je ne l'ai fait moi-même.

Des voix: Oh, oh!

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

ON CRITIQUE LE GOUVERNEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet d'une question très importante pour tous les Canadiens, c'est-à-dire pour les Canadiens qui ne font pas partie du gouvernement fédéral. Cet été, nous avons appris que le *Polar Sea*, un brise-glace de la garde côtière américaine, avait franchi le Passage du Nord-Ouest

Article 22 du Règlement

sans en avoir demandé l'autorisation du gouvernement canadien.

Nous avons également pu voir comment le gouvernement s'était attribué le mérite d'une initiative réalisée en majeure partie grâce aux efforts du gouvernement libéral, soit le réseau septentrional d'alerte. Nous consacrons de fortes sommes à l'élaboration de ce nouveau réseau destiné à la défense aérienne et la surveillance de l'Amérique du Nord. On a affirmé qu'il améliorera sensiblement notre situation dans le Nord et qu'il aidera à étayer nos revendications territoriales dans la région contestée de l'Arctique. Toutefois, quelques mois à peine après avoir annoncé la signature d'un nouvel accord sur le réseau septentrional d'alerte avec les États-Unis, le gouvernement affaiblit gravement toute revendication territoriale découlant de ce réseau.

Le mutisme observé par le gouvernement tout entier, y compris le premier ministre (M. Mulroney), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) a fait comprendre à tous les intéressés que nous ne sommes pas prêts à défendre ce que nous croyons être notre propriété.

Le premier ministre actuel et ses collègues ont prouvé encore une fois à tous les Canadiens qu'ils forment un gouvernement veule qui s'appuie d'une part sur des propos irréflectifs et d'autre part sur un silence tout à fait absurde.

* * *

LA VIOLENCE FAMILIALE

LES RESPONSABILITÉS DES PARLEMENTAIRES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, l'arrestation récente d'un député souligne encore une fois le grave problème des femmes battues. Les Canadiennes s'attendent à ce que leurs représentants élus se penchent très sérieusement sur cette question et donnent eux-mêmes l'exemple en tant qu'hommes publics. Elles sont déçues que le premier ministre n'ait pas respecté sa promesse électorale d'assurer un leadership, une intervention et une collaboration avec les gouvernements provinciaux en matière de financement. Au lieu de cela, il a réduit considérablement les sommes transférées aux provinces, ce qui va entraîner une diminution des services à la disposition des femmes battues.

Ce dernier incident montre bien la gravité du problème de la violence familiale, le devoir qu'a tout député de se prononcer contre les mauvais traitements faits aux femmes, de même que l'urgence de mesures gouvernementales. Les femmes qui vivent dans les localités septentrionales sont particulièrement vulnérables et disposent de peu de moyens de protection et de peu de services, si l'on en juge par les études récentes commandées par l'administration territoriale. Les localités de tout le Canada ont un urgent besoin de fonds pour établir et entretenir des maisons d'accueil.